

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

N°45

Date de Publication
- 9 JUL. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 9 JUL. 2020
Date de la convocation
29 juin 2020

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO

M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire

M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Port départemental. Fixation de nouveaux tarifs.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que par délibération en date du 19 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé les termes d'une convention de gestion relative à la délégation de compétence pour la gestion de la « Zone de Plaisance et des Outillages du Port Départemental de Cassis ». Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Département des Bouches du Rhône et la Mairie de Cassis ont notamment défini en commun l'objectif de mise en œuvre d'une politique de développement et de promotion attractive permettant de valoriser le port, ce qui suppose notamment :

- De maintenir l'identité du port et de son cadre privilégié ;
- De développer l'accueil du tourisme nautique de passage ;
- d'associer les usagers pour conserver la convivialité qui existe entre les plaisanciers.

Par cette convention, le Conseil Départemental fixe annuellement les tarifs et les modalités liés aux services administratifs et techniques. Les tarifs 2020 ont été approuvés lors du conseil municipal du 10 décembre 2019.

Au cours de l'année 2019, la commune de Cassis a réalisé, au profit du conseil départemental 13, la construction des modulaires et des sanitaires sur le quai des moulins. La livraison du nouveau système de contrôle d'accès permet de centraliser et de simplifier la gestion des services. Afin de répondre à ces nouvelles modalités de facturation, il convient de reprendre les tarifs et modifier les modalités de facturation de l'annexe 5 - « Services ».

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs proposés dans l'annexe 5 ci-jointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,
Danielle MILON



**PORT DÉPARTEMENTAL DE CASSIS
CONSEIL PORTUAIRE DU 19 NOVEMBRE 2019
TARIFS 2020 APPLICABLES DANS LE PORT**

5- SERVICES

Types d'occupations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Frais de relance administrative		
<i>Par gestion de dossier</i>		25,00 €
Manutentions (par 1/2h)		
<i>Matage, dématage, pose ou dépose de moteur, réglage d'amarres, pompage, ...</i>		44,00 €
Plongeurs (1h)		
<i>Intervention pour la pose d'un deuxième mouillage, dépannage hélice, ...</i>		180,00 €
<i>Bout plombé (ML)</i>		1,00 €
<i>Chaîne diam12 (ML)</i>		8,00 €
<i>Manille diam14 (unité)</i>		1,20 €
Sanitaires		
<i>Jetons/cartes "douches"</i>		2,00 €
<i>Jetons/cartes "douches" (association du port, collectivité, ...)</i>		1,00 €
<i>Jetons/cartes "toilettes"</i>		0,50 €
Glaçons		2,00 €
Installations portuaire		
<i>Plein d'eau temporaire 500L (pendant avitaillement, stationnement ponctuel, dépose minute, ...)</i>		5,00 €
Parking "Quai des Moulins" - Renouvellement annuel		
<i>Carte d'accès pour les titulaires AOT "Annuelle" 1h gratuite ou 3h du 21/12 au 21/03</i>		60,00 €
<i>Carte d'accès pour les titulaires AOT "Temporaire"</i>		70,00 €
<i>Stationnement horaire pour tous les usagers des installations hors livraison < 10 minutes (Dépannage, travaux, entretiens, visite, ...)</i>		3,00 €
Esplanade "Aristide Briand"		
<i>Clef de cadenas</i>		30,00 €
Carte "parking", "carburant" ou "service" - Renouvellement perte ou deuxième carte service		30,00 €
Ventes de produits dérivés		
<i>Polo</i>		20,00 €
<i>Casquette, Bob</i>		10,00 €
<i>Fouta, Serviette</i>		15,00 €
<i>Sac</i>		5,00 €